

## Module 1 : Réglementation

- Mention des évolutions de Directive 2014/68/UE relative aux équipements sous pression et à leur classification.
- Analyse des nouveautés introduites dans le Cahier Technique du 20 juillet 2020.
- Analyse du Cahier Technique Professionnel (CTP) du 23 juillet 2020 relatif au suivi en service des systèmes frigorifiques sous pression :
  - opérations à réaliser lors des interventions,
  - documents pour les dossiers d'exploitation,
  - exigences pour la modification des équipements et des systèmes frigorifiques,
  - audit de la conformité des installations,
  - habilitation des intervenants : titre d'habilitation, procédure interne.
- Rappel des exigences de la norme EN 378 pour les équipements sous pression.
- Les nouveautés de la réglementation sur les fluides frigorigènes et l'impact sur l'application de la DESP.

## Evaluation

**Date de session :** En cours d'année

**Tarifification :** 50€ HT/h – 350€ HT

**Durée :** 1 jour

Formation éligible par votre OPCO

**Public :** Chef d'entreprise, responsable du S.A.V., chargé d'affaires concerné par la réalisation des installations.

### Pré requis :

- Avoir les compétences d'installation, de mise en service, connaissance des installations de froid et de climatisation.

### Objectif :

- Maîtriser les bases de la réglementation pour la mise en conformité des systèmes frigorifiques sous pression neufs (DESP).
- S'approprier et appliquer les exigences de la réglementation sur le suivi en service des systèmes frigorifiques sous pression (CTP)
- Connaître le contenu de l'habilitation des intervenants et la procédure à mettre en place.
- Connaître les exigences pour la modification des installations et la réalisation des dossiers d'exploitation.

**Modalités de déroulement :** Présentiel

**Suivi d'évaluation pédagogique :** Feuille d'émargement, exercices d'évaluation des connaissances (Quiz, Mises en situation. ...), attestation de présence.

**Modalités pédagogiques et techniques :** Une salle de cours, support de cours.

**Evaluation de fin de formation :** Il vous sera remis une attestation de suivi de formation.

### Suivi technique et assistance (Pour le distanciel) :

L'assistance technique est assurée à distance par notre référent informatique. La demande d'assistance se fait par mail. Le délai de réponse est de 24 h.

### Accueil des personnes en situation de handicap :

**FTE Formation** est entouré d'un réseau de partenaires pour accueillir au mieux les personnes en situation de handicap

